N° 947 — 3e Année. CINQ CENTIMES Samedi 9 Mai 1891

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES.......... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ...... 0 fr. 75 —
LOCALES........... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal; à Lille, 51, rue Nationale; à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société anonyme de Publicité générale, 5, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

Lire en seconde page les détails complets sur le

Mystérieux Assassinat DE MARCQ-EN-BARŒUL

LA PROPOSITION D'AMNISTIE

La Chambre doit discuter dans sa séance d'aujourd'hui diverses propositions d'amnistie relatives aux délits commis au cours des manifestations qui ont eu lieu en France le 1er mai dernier.

L'une de ces propositions, dont les auteurs sont MM. Herbecq et Evrard-Eliez, intéresse surtout le département du Nord, car elle a pour but l'amnistie des manifestants condamnés au cours des troubles de Fourmies. On sait que la sanglante bagarre de vendredi a été provoquée par l'arrestation de ces manifestants.

C'est surtout de cette proposition que nous voulons parler aujourd'hui, non pas que nous tenions à faire du particularisme et à nous confiner dans le cadre étroit des intérêts régionaux, mais parce que la mesure demandée par les deux honorables députés du Nord est de celles dont l'adoption ne souffre aucune discussion et que son sort serait peut-être compromis devant la Chambre si on établissait une connexité quelconque entre les événements de Fourmies et ceux qui se sont passés sur d'autres points du territoire.

Il n'y a pas eu à Fourmies d'agitation révolutionnaire, de résistance organisée d'avance. Ce n'était ni une insurrection, ni une émeute qu'il s'agissait de réprimer, mais une foule exaspérée qu'il fallait calmer, ce qui eût été facile si les dépositaires du pouvoir avaient eu un peu de sang-froid et de courage civique.

L'impéritie, le manque de tact ont causé un malheur et on pourrait, en torturant le mot de Talleyrand, dire que ce qui est arrivé est pire qu'un malheur : c'est une faute et une lourde faute dont la Chambre a compris toute l'étendue et a voulu dégager le gouvernement dans la mesure du possible.

Mais le vote de l'ordre du jour de lundi devait être suivi, et il l'a été, de mesures réparatrices, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral. La Chambre a voté un crédit suffisant pour indemniser les victimes ou leurs survivants ; on annonce ce soir que le régiment dont les malheureux soldats ont rempli un rôle si douloureux au cours de cette sanglante aventure va changer de lieu de garnison. Le déplacement, sinon la révocation de fonctionnaires les plus directement compromis n'est plus également qu'une affaire de quelques jours.

Pour achever l'œuvre d'apaisement, l'amnistie s'impose et la Chambre la votera certainement, car elle doit à la démocratie qu'elle représente, à la République qu'elle a la mission de défendre d'effacer du drapeau français les dernières traces de la tache de sang qui l'a souillé le premier mai dernier.

L'amnistie ne sera pas seulement un acte de bonne et saine politique, une mesure indispensable, elle est encore commandée par la logique. En effet, au point de vue strictement légal, si on considère la situation faite aux manifestants de la place de l'Eglise de Fourmies et celle des prisonniers qu'ils venaient délivrer, on conviendra que leur sort n'est pas le même au point de vue judiciaire.

Ceux des premiers qui ont eu à souffrir de la répression ne sont pas poursuivis, on les indemnise et on ne recherche pas leurs compagnons d'échauffourée. Ils ont payé de leur sang leur tranquillité, dira-t-on ? Pas tous, et si on renonce aux poursuites après, on peut bien effacer les condamnations pour les délits commis avant que le malheur soit arrivé.

La justice distributive est toujours une mauvaise chose, pourtant il y a dans le cas des ouvriers de Fourmies qui ont pris part à l'échauffourée des inégalités par trop choquantes : les uns ont été condamnés à l'emprisonnement, les autres ont été tués ou blessés et le plus grand nombre s'est tiré indemne de la bagarre.

Certes, nous sommes heureux, pour ces derniers, qu'il en soit ainsi, de même que nous plaignons les blessés, que nous pleurons les morts, mais croit-on qu'une belle et bonne amnistie ouvrant la porte de la prison aux uns et effaçant de l'esprit des autres toute crainte de poursuites possibles ne serait pas accueillie par notre région et par toute la France avec un soupir évident de satisfaction ?

L'opinion que nous soutenons est celle de M. de Freycinet qui a si bien défendu l'autre jour à la tribune l'honneur de l'armée dont il est le chef. Ce point établi, le président est d'avis que l'amnistie s'impose comme une mesure d'apaisement définitif.

Nous avons la certitude que la voix autorisée du premier ministre sera écoutée et que la proposition de MM. Herbecq et Evrard-Eliez sera votée à la grande joie des républicains sincères et des véritables amis des travailleurs.

Albert LEROY

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil de Cabinet

Paris, 7 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet au ministère de la guerre, sous la présidence de M. de Freycinet.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a dû quitter le conseil avant la fin de la séance pour se rendre à Orléans, où il accompagne le président de la République.

Le conseil s'est surtout occupé des propositions d'amnistie partielle ou totale déposées à la Chambre et qui doivent venir demain en délibération.

Le conseil estime qu'il y a lieu d'accepter l'urgence et la discussion immédiate pour ces propositions, la nécessité s'imposant de ne pas laisser en suspens des questions de ce genre lorsqu'elles sont soulevées.

Toutefois, le conseil n'a pas encore arrêté ses résolutions définitives au sujet de la ligne de conduite qu'il suivra.

On n'est pas encore fixé, en effet, sur le nombre et la nature des condamnations déjà prononcées ou des poursuites en cours, ni sur la qualité des individus condamnés ou poursuivis parmi lesquels se trouvent, paraît-il, un certain nombre de repris de justice. Enfin, il se peut que des poursuites, non encore engagées à l'heure actuelle, soient reconnues nécessaires par certains parquets. En cet état, le conseil a ajourné toute décision définitive jusqu'à ce que le garde des sceaux ait reçu les rapports qu'il a demandés ce matin même par dépêche aux procureurs généraux des ressorts intéressés dans la question.

Le conseil se réunira de nouveau demain, pour prendre connaissance des résultats de l'enquête à laquelle le garde des sceaux se livre et arrête ses résolutions en conséquence.

Dès maintenant il semble que le cabinet incline, au cas où l'idée d'une amnistie viendrait à prévaloir, à exclure d'une mesure de ce genre certaines catégories de faits, qualifiés crimes par la loi, tels que les tentatives de meurtre contre les représentants de la force publique, comme celles qui ont eu lieu à Clichy.

Les seules condamnations qui paraissent pouvoir être amnistiées sont celles pour faits *de grève, résistance ou outrages aux agents*, etc.

Il y a lieu de remarquer, à ce propos, que la rédaction d'une loi d'administie ne serait pas sans offrir des difficultés, au point de vue de l'application ultérieure. Ainsi le socialiste J.-B. Clément a été condamné à 2 ans de prison, pour résistance aux agents et surtout pour outrages à la magistrature.

Pour que l'amnistie pût s'appliquer à lui, il *faudrait — les lois de ce genre n'ayant jamais le caractère personnel —* amnistier par voie de mesure générale toutes les condamnations pour outrages à la magistrature, ce qui ne peut évidemment entrer dans la pensée du *législateur, ou alors il faudrait limiter* l'amnistie aux faits de ce genre, accomplis dans une période déterminée.

Ce sont ces diverses considérations qui ont fait ajourner à demain la décision définitive du gouvernement.

Le ministre de la marine a fait connaître l'accident arrivé au torpilleur l'*Edmond-Fontaine* et dont nous parlons dans nos affaires maritimes.

Enfin, le ministre des travaux publics a annoncé qu'il avait réglé définitivement la question des tramways de la Seine conformément à l'avis du conseil d'Etat en date du 16 avril dernier.

Les Fêtes d'Orléans

Départ de M. Carnot

Paris, 7 mai. — M. Carnot a quitté Paris ce matin pour se rendre à *Orléans*.

Il est sorti de l'Elysée à onze heures moins un quart, dans un landau fermé, où étaient montés avec lui, le général Brugère et le colonel Lichtenstein. Dans une seconde voiture avaient pris place le colonel Toulza et le lieutenant-colonel Chamoin, qui accompagnent également le président dans son voyage.

Aux abords de la gare, un grand nombre de personnes attendent M. Carnot. Sous le péristyle de la gare, décoré pour la circonstance de tentures vertes frangées d'or, le président de la République a été reçu par M. de Maublanc, chef de gare, et par le haut personnel de la compagnie.

M. Carnot a traversé, sans s'y arrêter, le salon tout orné de fleurs disposé pour le recevoir, suivi de MM. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, Lozé, préfet de police, Cazelle, directeur de la sûreté générale, Heurtault, directeur de la compagnie, etc.

Après avoir serré la main de quelques personnes qui sont venues le saluer, M. Carnot *est monté*, avec M. Bourgeois et les officiers de sa maison militaire, dans le wagon-salon du train spécial, qui est parti à onze heures un quart.

L'arrivée à Orléans

Orléans, 7 mai. — Orléans est en fête. Les dissentiments qui s'étaient produits entre ceux qui pensaient que le président de la République aurait dû assister aux fêtes religieuses du 8 mai, aussi bien qu'à celles d'aujourd'hui et ceux qui regrettaient la présence du président de la République, même à la fête du 7 mai sont apaisés. Tous, aujourd'hui, sont d'accord pour se réjouir sans arrière-pensée de voir le chef de l'État rehausser de sa présence les fêtes patriotiques célébrées en l'honneur de Jeanne d'Arc. Aucun nuage ne planera donc sur la célébration du glorieux anniversaire de la délivrance d'Orléans. Le temps lui-même, qui était mauvais hier et incertain ce matin, semble s'être fixé définitivement au beau.

Rien n'a été ménagé pour que la réception faite à M. Carnot fût des plus brillantes. L'initiative privée s'est jointe avec empressement à la municipalité. Les rues sont richement pavoisées. Des arcs de triomphe ont été dressés à presque tous les carrefours.

Signalons déjà celui que les brasseurs et vinaigriers du faubourg Bannier ont élevé à l'entrée de leur faubourg : ce sont des tonneaux superposés, traversés par des guirlandes de verdure au milieu desquelles étincellent *les cercles métalliques des tonneaux*.

Sur le boulevard Alexandre-Martin, un autre arc de triomphe est édifié dont les éléments constitutifs sont des canons, des fusils et des sabres.

Indiquons encore un groupe que le sculpteur connu M. Alfred Lanson a élevé vis-à-vis de la gare. Ce groupe représente Lazare Carnot méditant l'organisation de la victoire.

Le président de la République est arrivé à *une heure. Sa présence a été annoncée par* une salve de cent et un coups de canon et par les sonneries de toutes les cloches des églises d'Orléans.

M. le général Galand, commandant le 5e *corps, le général Saint-Marc, commandant la* 10e division, M. Boeger, préfet du Loiret, M. Rabourdin-Grivot, maire d'Orléans, MM. Rabier, Cochery, Lacroix, Viger, Loreau, députés du Loiret, MM. Ad. Cochery et Fousset, *sénateurs ont reçu le président et l'ont conduit dans un salon de réception où M. Rabourdin-Grivot lui a souhaité la bienvenue en ces termes* :

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu répondre à l'invitation de la ville d'Orléans et apporter à notre héroïne le solennel hommage de la France et du gouvernement de la République. Le corps municipal vous remercie et vous souhaite la bienvenue. Votre présence à notre fête traditionnelle nous la rendra doublement chère.

Grâce à vous, monsieur le président, nous allons aujourd'hui dans un même élan de reconnaissance, célébrer Jeanne d'Arc et honorer la mémoire de Carnot, deux noms qui personnifient le culte inébranlable de la patrie et son triomphe dans les jours les plus critiques de son histoire.

Le peuple français est, à juste titre, jaloux de sa gloire, nul n'est plus fier des grandes actions de ses ancêtres ; nul n'a plus que lui la religion des souvenirs. Vous pourrez vous convaincre par *vous-même, monsieur le président, que ces sentiments* sont à Orléans profondément gravés dans *tous les cœurs et que nous y joignons un fidèle attachement aux institutions républicaines dont nous sommes heureux de saluer en vous le gardien vigilant et respecté.*

Vive la République !

Le président de la République a répondu :

Monsieur le Maire,

Je suis profondément touché de l'accueil que je reçois. J'avais de grand cœur accepté l'invitation qui m'avait été faite par les élus de la ville et du département de me joindre à vous pour célébrer et honorer le glorieux anniversaire de la délivrance d'Orléans. Je suis heureux de pouvoir associer le gouvernement de la République aux honneurs patriotiques rendus à une grande mémoire également chère à tous les Français. Je suis heureux de pouvoir, en outre, saluer votre cité, cette cité qui s'attache d'une façon si particulière à conserver intact le souvenir de la grande et héroïque Lorraine.

A sa sortie de la gare, le président de la République a été salué par les acclamations de la foule. L'enthousiasme est immense. Le président prend place dans un landau attelé *en flèche et conduit par des artilleurs*. Des chasseurs à cheval venant de Vendôme forment l'escorte.

Au pied de la statue de Jeanne d'Arc un groupe de jeunes filles offre des bouquets à M. Carnot.

La voiture du président s'avance au milieu d'acclamations enthousiastes entre une haie épaisse que forment les spectateurs et membres des délégations accourus de tous les points du département.

Ces délégations comprennent 271 maires, 263 adjoints et 2,000 conseillers municipaux.

Aussitôt après son arrivée à la préfecture, le président de la République, ayant à ses côtés M. Bourgeois a reçu les corps élus et constitués ainsi que les fonctionnaires de la ville et du département.

Orléans, 7 mai. — M. Carnot a assisté à huit heures au défilé des troupes et de la cavalcade.

Ensuite le maire a remis l'étendard de Jeanne au cardinal Foulon sous le porche de la cathédrale dont la façade et les tours sont illuminés.

M. Carnot est parti à dix heures et demie pour Paris.

PERTE D'UN TORPILLEUR

Cherbourg, 7 mai. — L'escadre avait simulé une attaque de nuit mercredi soir en venant de St-Waast.

Six torpilleurs étaient sortis de l'arsenal pour s'opposer à son entrée, et vers onze heures ils avaient attaqué le « Surcouf » que le torpilleur « Edmond Fontaine » marchant en éclaireur était venu protéger.

Un terrible abordage se produisit, mais « l'Edmond Fontaine » resta 20 minutes sans couler grâce à sa cloison étanche.

L'équipage du torpilleur eut le temps d'embarquer *sur le Surcouf, le quartier-maître* seul se noya en sautant la mer. On essaya de faire remorquer l'*Edmond-Fontaine* par le torpilleur *Bonet-Villannez*, mais il coulait et ce dernier dut couper les remorques.

L'Edmond-Fontaine coula par 30 mètres d'eau à un mille de l'Ouest de la Digue.

Le « Surcouf » est resté sur les lieux pour essayer le renflouage. La marine a envoyé des secours.

L'amiral Gervais et les autorités maritimes se sont rendus sur les lieux du sinistre.

Le « Surcouf » et les remorqueurs travaillent au renflouage qui paraît possible.

Le quartier-maître qui s'est noyé est un nommé Letileux Christophe-Albert, né à Brest. Il laisse une femme qui est enceinte.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

ASSASSINAT D'UN COLONEL PRUSSIEN. — Metz, 7 mai. — Ce matin, le lieutenant-colonel Prager, du 12e d'artillerie saxon, a été trouvé assassiné à son domicile, la gorge coupée. On suppose que le vol a été le mobile du crime. On a trouvé dans sa chambre différents effets provenant apparemment d'un ouvrier.

L'émotion est grande parmi les officiers de la garnison. Une instruction est ouverte.

Nouvelles Etrangères

LA RÉVOLUTION AU CHILI

Valparaiso, 7 mai. — Un attentat sans succès a eu lieu aujourd'hui contre les principaux membres du cabinet par le moyen de bombes jetées dans la rue.

L'armée aux fêtes publiques

Le fiasco complet du carrousel qui devait avoir lieu à la galerie des Machines aeu pour effet de provoquer une nouvelle réglementation au sujet de la participation de l'armée aux fêtes publiques.

Le ministre de la guerre vient en effet d'arrêter les mesures suivantes :

Lorsque le concours de l'armée sera demandé pour rehausser l'éclat de fêtes données par des villes ou par des Sociétés civiles ce concours ne devra en aucun cas être prêté pour organiser des carrousels.

Les militaires autorisés à prendre part à des fêtes ou cérémonies non militaires, ne devront jamais y paraître déguisés ou travestis.

Il ne sera mis à la disposition des directeurs de théâtre comme figurant aucun militaire, même de bonne volonté. Enfin, si du matériel est demandé pour la décoration de places ou rues, ou l'ornementation de salles de fêtes, les commandants de corps d'armée, apprécieront dans quelle mesure il pourra être donné satisfaction à ces demandes.

L'Administration pénitentiaire

M. Lagarde, préfet des Bouches-du-Rhône, est nommé directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Herbette, démissionnaire.

M. Lagarde est le père du gouverneur d'Obock. Il devient, comme directeur au ministère, le collègue de son prédécesseur à la préfecture des Bouches-du-Rhône, M. Cazelles, directeur de la Sûreté générale.

M. Vergoin à Sainte-Pélagie

M. Vergoin s'est constitué prisonnier à la prison de Sainte-Pélagie pour purger la peine à huit mois de prison à laquelle, il y a environ deux ans, il a été condamné pour injures envers M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général.

Après les formalités d'usage, l'ancien député boulangiste a été écroué dans la cellule précédemment occupée par M. Mafs, qui, lui aussi, avait été condamné pour délit semblable.

LES ÉVÉNEMENTS de Fourmies

La Journée de Jeudi

Le calme le plus complet règne dans la ville. On attend, avec bon espoir d'entente, le résultat de la réunion des patrons, qui a lieu aujourd'hui matin et à laquelle M. le Préfet du Nord assistera.

Les ouvriers de la filature de M. Gentin, à Hirson (Aisne), sont venus déposer une magnifique couronne au cimetière, avec l'inscription suivante :

A nos frères victimes du 1er mai 1891.

M. Lacroin, comptable de la filature, a prononcé un discours.

Les blessés

Voici la liste des personnes qui ont été grièvement blessées dans la bagarre de vendredi :

Le docteur Drapier en soigne seize :

1. Martin, rue des Fourneaux, balle dans la cuisse.

2. Devallée, rue des Jardins, balle dans le genou.

3. Hérion, rue des Pierres, balle dans le genou.

4. Carpentier, rue du Pont-de-Fer, balles dans le ventre et dans le bras.

5. Robert, dix-huit ans, rue Basse-du-Moulin, balle au poignet et à la figure.

6. Pépin, vingt-neuf ans, rue des Fourneaux, balle dans la poitrine et le pied.

7. Emile Moreau, quatorze ans, rue Théry, trois balles dans le poignet et le bras gauche.

8. Carion, quatorze ans, rue du Cimetière genou traversé.

9. Prudhomme, quatorze ans, rue de Trieux balle dans la cuisse.

10. Deloobe, dix-huit ans, rue de la Montagne, balle dans la poitrine.

11. Coulon, dix-huit ans, rue des Fourneaux, balle au pied.

12. Elise Lecomte, vingt-quatre ans, rue des Elliets, trois balles dans le pied.

13. Son enfant, âgé de deux ans et demi, qu'elle tenait dans les bras au moment de la fusillade en sortant de l'épicerie, blessure à la main.

14. Elisa Dupont, 25 ans, cours Margot, balle dans le genou.

15 et 16. Deux jeunes gens : l'un de douze ans, grièvement blessé à la main et l'autre de treize ans, ayant conservé une balle dans le bras.

Le docteur Lebon soigne, d'autre part, six blessés qui, tous, ont été traversés par les projectiles :

17. Duclaux, dix-neuf ans, rue du Marais, balle à l'épaule.

18. Philippe, dix-neuf ans, place Clavon, balle au bras.

19. Prince, dix-huit ans, rue de Douai, balle au bras et à la cuisse.

20. Lecerf, cinquante et un ans, rue du Chauffour, balle restée dans la tête, après avoir suivi toute la mâchoire, blessure à l'épaule.

21. Meunier, 4, rue de la Verrerie, affreuse blessure à la jambe.

22. Adolphe François, rue de la Distillerie, pied traversé.

Le docteur Moro :

23. Remson, quatorze ans, rue Saint-Pierre, balle dans la tête.

24. Hennechart, dix-huit ans, rue du Moulin, deux jambes traversées.

Le docteur Colliard :

25. Théry, vingt-trois, impasse des Ecoles, cou traversé.

26. Degouzet, vingt ans, rue des Noires-Terres, balle dans le genou.

27. Lajeunesse, dix-huit ans, 64, rue Théophile Legrand, cuisse et main traversées.

28 Landralt, dix-huit ans, rue de la Houppe du-Bois, jambe traversée.

29. Carlier, dix-huit ans, rue de la Houppe-du bois, balle dans le côté.

30. Mlle Bastain, 17, rue Basse-du-Moulin, six balles dans les cuisses.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 102

LES MILLIONS

De M. Joramie

DEUXIÈME PARTIE

L'ŒUVRE DU MAL

— C'est possible ; mais nous ferions bien tout de même de consulter un médecin.

— Faire venir un médecin ici pour rien, ce serait du dernier ridicule.

La jeune fille n'osait pas insister.

La mère reprenait :

— Un grand changement a dû se faire en moi pendant les longs mois où je suis restée *dans le triste état où tu m'as vue et dont je* commence à peine de sortir ; il n'est donc pas étonnant que je ressente certains malaises passagers avant que je redevienne telle que j'étais autrefois, du vivant de notre cher défunt, *dont la mort a précédé ma cruelle maladie.* Je te le répète, ce que j'éprouve a pour cause le renouvellement du sang.

— Je vous crois, chère mère.

— Alors, tranquilise-toi, et ne parles plus de tes inquiétudes.

Enfin Rabiot jugea que le moment de se montrer était venu.

Un soir, Anastasie dit à la mère et à la fille :

— J'ai reçu dans la journée une lettre de monsieur Rabiot. Il s'excuse de ne pas être encore venu me voir, comme il l'avait promis ; il a été très occupé et a dû même s'absenter de Paris. Il espère que je lui pardonnerai et annonce qu'il viendra demain à Ville-d'Avray ; il s'invite même à déjeuner, à condition, toutefois, qu'il ne nous gênera à rien.

Après cela, il y a des compliments pour vous, madame Lureau ; et il n'oublie pas mademoiselle Eugénie, qui, dit-il, doit le croire bien méchant et un peu pareil à l'ogre du *Petit Poucet*.

Et mademoiselle Anastasie se mit à rire, en lançant à la jeune fille un regard oblique.

Celle-ci pinçait ses lèvres, mais ne manifestait *ni satisfaction, ni contrariété. Que le* propriétaire vienne ou ne vienne pas à Ville-d'Avray, cela lui était parfaitement égal.

— Cette petite fille nous donnera du fil à retordre, pensait Anastasie.

— Je n'ai pas l'honneur de connaître monsieur Rabiot, dit la veuve ; mais je le verrai avec plaisir et, d'après ce que vous m'avez dit de lui, je serai heureuse de faire sa connaissance.

— Alors, fit gaiement Anastasie, demain sera jour de fête pour tout le monde à La Tourelle.

XXVIII

SOUS LE MASQUE

Le lendemain, à onze heures, Rabiot arriva à la villa pimpant et guilleret comme un père noble de comédie, qui veut jouer encore le rôle d'un jeune premier. Pour la circonstance il avait trouvé le moyen de se rajeunir d'une dizaine d'années.

Il était vêtu d'un complet de fantaisie, à *la dernière mode, qui lui allait fort bien.* Il avait dû se sangler pour amincir sa taille et se donner un air fringant. Sa désinvolture, son œil brillant et ses moustaches qu'il avait retroussées en les tordant, lui donnaient une *allure tout à fait cavalière.*

Ses cheveux, ramenés avec art, et grâce à l'action du cosmétique, cachaient presque complètement la partie dénudée de son crâne.

Les dames l'attendaient dans le salon. Il parut devant elles le sourire sur les lèvres. Le plus naturellement du monde il embrassa Anastasie, comme une ancienne amie qu'on est heureux de revoir, complimenta madame Lureau sur le rétablissement de sa santé, puis, toujours souriant, mais silencieusement, s'inclina avec respect devant la jeune fille.

Il s'assit ensuite, et voulant [illegible] intéresser, produire son effet, il parla de [illegible] Paris en homme *qui le connaissait*, des [illegible] théâtres, des pièces nouvelles, des artistes [illegible] en renom, de tout un peu, racontant [illegible] la chronique du jour, le mariage inattendu de monsieur B..., avec mademoiselle X..., toutes choses qu'on trouve dans les journaux, et qu'il avait apprises par cœur, afin de mieux se servir de l'esprit des *autres. Evidemment, il avait longuement et* sérieusement étudié son rôle.

Anastasie et madame Lureau étaient comme suspendues à ses lèvres, buvant ses paroles ; il se gonflait de son succès, et il allait avec un entrain... D'un gai récit, il passait à une histoire triste, et quand il débitait une anecdote touchante, sa physionomie changeait, devenait grave, et il y avait de l'émotion dans sa voix.

Il n'avait pas l'air de faire beaucoup attention à Eugénie ; mais dans ce qu'il disait, adroitement, il trouvait le moyen de glisser quelque chose de flatteur à l'adresse de la jeune fille.

Il faisait venir des larmes dans les yeux de la veuve ou forçait le rire à se montrer sur ses lèvres.

Le coquin était superbe.

Madame Lureau le trouvait très aimable et tout à fait charmant. Se rappelant ce que son amie lui avait dit de l'excellent monsieur Rabiot, elle le contemplait avec une sorte d'admiration.

Mademoiselle Anastasie était stupéfiée de l'étonnante faconde de son cousin ; néanmoins, elle riait de bon cœur. Il fallait applaudir.

Quant à Eugénie, elle ne savait plus que penser ; cet ami de madame Fournier n'était pas le Rabiot qu'elle connaissait, c'était un autre Rabiot ; le propriétaire de la maison de la rue Beaubourg, cet homme terrible, impitoyable, dont il avait gardé un si pénible souvenir, ne pouvait être ce Rabiot qu'elle avait sous les yeux. Et si c'était bien lui, il s'était métamorphosé, il avait fait peau neuve.

— C'est singulier, pensait-elle, je n'y comprends absolument rien.

La cuisinière annonça que le déjeuner était servi. Galamment, le maître fourbe offrit son bras à madame Lureau et l'on passa dans la salle à manger. On prit place à la table ronde, Rabiot entre la mère et la fille.

Anastasie s'était mise en frais et la cuisinière, pour fêter le visiteur, avait voulu donner la preuve de tous ses talents culinaires. Connaissant les goûts de Rabiot, elle avait préparé à son intention des petits mets fins, qu'il trouva délicieux.

Pendant tout le temps du repas, Rabiot se montra très empressé auprès des dames ; il les servait, choisissant les morceaux les plus délicats et leur versait à boire. Pour chacune il trouvait des mots aimables, gracieux. Il avait pour la veuve toutes sortes d'attentions de prévenances et se tenait, vis-à-vis d'Eugénie, prudemment réservé, ne lui adressant la parole qu'avec une politesse exquise.

Quand on eût pris le café, il témoigna le désir de visiter la propriété. On commença par lui faire voir la maison. Au premier étage, Anastasie le fit entrer dans les trois chambres à coucher ; il trouva tout très bien, l'installation était parfaite. On devait se trouver à la Tourelle comme dans un paradis.

Quelle différence avec cet affreux Paris, où il y a tant de bruit, où l'air manque, où l'on étouffe ! Bien heureux sont ceux qui peuvent vivre à la campagne. C'était son rêve, il le réaliserait un jour, bientôt peut-être. Il n'était pas exigeant, il se contenterait d'une petite maison comme la villa de madame Fournier. Mais trouverait-il la pareille ? Madame Fournier avait eu de la chance. Une propriété si agréable, si gaie, si bien située en bon air.

— Vous trouverez, monsieur Rabiot, dit Anastasie, vous trouverez, et même facilement, une jolie maison de campagne à votre convenance ; mais, avant tout, il faudrait vous marier. Vous avez une belle fortune, il ne vous manque qu'une femme. Voyons, vous ne pouvez pas toujours rester garçon.

— C'est vrai, chère madame ; je me marierais volontiers ; vivre seul, cela manque un peu de gaieté. Mais voilà, c'est la femme qu'il faut trouver. Oh ! ça, c'est encore autre chose qu'une maison de campagne à chercher.

— On trouve les deux, monsieur Rabiot.

— La maison plus facilement que la femme.

— Il ne manque pas de filles à marier.

— Soit, mais il faut en rencontrer une sur son chemin. Moi, je suis un mauvais chercheur. Tenez, chère madame Fournier, vous devriez m'aider dans cette affaire.

— Eh bien, j'essayerai, répondit Anastasie, en riant très fort.

Madame Lureau souriait.

Eugénie ne faisait nulle attention à ce qu'on disait ; elle avait la pensée ailleurs.

On fit voir à Rabiot la cuisine et l'office où Fourel déjeunait, assis en face de la cuisinière. Le tonnelier, devenu jardinier, échangea avec Rabiot un regard rapide.

On descendit au jardin dont on fit le tour trois ou quatre fois, en passant successivement dans toutes les allées.

Rabiot se remit à faire l'éloge de la propriété, en ayant l'air d'admirer les vieux arbres. Il ne pensait pas qu'il pût y avoir quelque chose de mieux à Ville-d'Avray. Le jardin avait de beaux ombrages et était parfaitement entretenu. Il fit compliment à madame Fournier de son jardinier. Ce petit coin de verdure était délicieux, il devait prêter à la rêverie ; il était parfumé, souriant, plein de poésie. Il le trouvait d'une grandeur suffisante ; d'ailleurs, il n'aimait pas ce qui était trop grand.

Le long des allées il y avait des fleurs, qui poussaient un peu comme elles voulaient. On n'y touchait pas, c'était le principal agrément du jardin. Sans se gêner, Rabiot en cueillit une poignée, variant les couleurs. Avec assez de goût, il *fit un bouquet* et l'offrit gracieusement à la jeune fille, qui le prit machinalement.

Alors, content de lui, il se tourna vers Anastasie et lui dit en souriant :

— Chère madame *Fournier, ne soyez pas* jalouse, c'est pour les jeunes filles que le bon Dieu a créé les fleurs.

— Jeunes filles et fleurs sont sœurs, répliqua la vieille fille, voulant montrer, qu'elle aussi, avait des pensées poétiques.

On rentra dans le salon et l'on causa encore pendant une demi-heure. Puis, jugeant qu'il ne devait pas rester plus longtemps, Rabiot se leva pour partir.

— Mesdames, dit-il, je vous remercie du charmant accueil que vous m'avez fait ; je suis enchanté de ma journée et je voudrais *avoir souvent le plaisir que j'ai éprouvé en* votre agréable compagnie.

— C'est facile, répondit Anastasie, vous n'avez qu'à revenir nous voir.

— Si cela ne vous cause aucun dérangement, chère madame Fournier, et avec votre permission *et celle de madame Lureau et de* mademoiselle, maintenant que j'ai de nombreux loisirs, j'aurai l'honneur de vous faire de temps en temps une petite visite.

— Ce sera toujours un bonheur pour moi.

— Et vous, madame Lureau ?

— Je serai charmée de vous revoir, monsieur Rabiot.

Alors, dit-il gaiement, je ne craindrai pas d'être importun. A bientôt !

Il salua avec la même politesse étudiée, un peu exagérée, peut-être, et se retira.

A Anastasie qui le reconduisait :

— Eh bien, demanda-t-il, ai-je convenablement manœuvré ?

— Vous avez été étourdissant.

— Je crois avoir réussi à empaumer la veuve.

— *Déjà elle vous porte aux nues* ; vous avez dû voir que j'avais bien préparé le terrain.

— Quant à cela, oui. Seulement, la fille...

— Nous viendrons à bout de sa sauvagerie.

— Il le faudra bien, morbleu ! Il ne m'a pas été possible de la décider ; *elle est froide comme* un morceau de glace.

— Elle se souvient.

— Oui, il y a *cela entre elle et moi* ; il faut absolument que vous trouviez le moyen de la faire changer d'opinion à mon égard.

— J'espère bien y parvenir ; mais cela demandera du temps.

— *Pourtant* nous devons nous dépêcher.

— Dans tous les cas, quand la mère aura dit à sa fille : je veux !... la petite n'osera pas *opposer* une résistance sérieuse. Nous tenons la mère, nous tiendrons la fille.

— La veuve n'a éprouvé aucun malaise aujourd'hui.

— C'est vrai, et cela vient sans doute du mouvement qu'elle s'est donné ; mais je ne serais pas surprise qu'elle ait une de ses crises avant la fin de la journée.

— C'est bien, continuez à faire usage du médicament.

(A suivre). ÉMILE RICHEBOURG